Conseil des droits de l’homme

34e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**République de Gambie**

Genève, le 5 novembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la République de Gambie pour son rapport.

Des progrès considérables sont à relever quant au respect des droits de l’homme en Gambie avec la poursuite de réformes constitutionnelles et juridiques. La Suisse félicite la République de Gambie pour ses récents engagements internationaux, notamment la ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements inhumains, cruels ou dégradants. L’annulation du retrait de la Gambie du statut de Rome de la Cour pénale internationale est également à saluer tout comme l’instauration de la Commission de vérité, réconciliation et réparation. Le traitement du passé et la poursuite des auteurs de violations des droits de l’homme sont des étapes importantes pour une coexistence pacifique.

La Suisse souhaite formuler **trois recommandations**:

1. Intégrer l’abolition de la peine de mort dans le Code pénale et la Constitution;
2. Enquêter sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements survenues en détention afin de mettre fin à l’impunité persistante et intégrer la Convention contre la torture dans les lois nationales;
3. Continuer les efforts pour un traitement du passé holistique et durable, englobant les quatre domaines clés de la lutte contre l’impunité, notamment le droit de savoir, le droit à la justice, les garanties de non répétition et le droit à la réparation.

Je vous remercie.